Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le 6/10/2026
ID : 084-218401487-20261006-DDM32_2026-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE
DE
VILLES-SUR-AUZON
(VAUCLUSE)
TÉL. 04 90 61 82 05

DECISION DU MAIRE

PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N°32/2026 du 06 OCTOBRE 2026

OBJET : MAPA POUR DES TRAVAUX DE REHABILITATION DE L'ANCIEN HOPITAL – AVENANT 2 AU LOT 9 ELECTRICITE

Le Maire de la Commune de Villes sur Auzon (Vaucluse),

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2122-22,

Vu la délibération en date du 31 mars 2026, par laquelle le Conseil Municipal l'a chargé, par délégation, de prendre les décisions prévues à l'article L.2122-22 susvisé,

Vu la décision du Maire n°6/2026 en date du 17 février 2026 par laquelle le Lot 9 ELECTRICITE du MAPA de travaux de réhabilitation de l'Ancien Hôpital a été attribué à l'entreprise TD ELEC de SORGUES 84700 pour un montant de 22 871.00 euros HT,

Vu l'avenant 1 d'un montant de 3 305.00 euros H.T. signé le 5 mai 2026,

Considérant que la modification de l'alimentation électrique et les contraintes imposées par ENEDIS induisent une moins-value d'un montant de 1020.00 euros H.T. due à la non fourniture d'une gaine palière électrique, et une plus-value d'un montant de 2 257.00 H.T. avec la pose de 4 gaines ignifugées ainsi qu'une goulotte,

DECIDE

- De signer l'avenant 2 au lot 9 ELECTRICITE pour des travaux de réhabilitation de l'Ancien Hôpital d'un montant de 1 237.00 euros H.T., portant le montant total du lot 9 à 27 413.00 H.T. soit 32 895.60 euros TTC, et le montant global du MAPA à 449 251.77euros HT.

Fait à Villes-sur-Auzon, le 06 octobre 2026
Le Maire,
Frédéric ROUET

MAIRIE DE VILLES-SUR-AUZON 84570